

**Nombre de membres**

**en exercice:** 8

**Présents:** 7

**Votants:** 7

**Absents :** 1

**Séance ordinaire du 16 octobre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le seize octobre l'assemblée régulièrement convoquée le 14 octobre 2024, s'est réunie sous la présidence de Ernest HAMM

**Sont présents:** Ernest HAMM, Frédéric RICHERT, Grégory MOTSCH, Franck LOUTRE, Fanny HAESSIG, Jordan MAHDADI, Pierre ELLMANN, Yannick MARTIN

**Représentés:** ./.

**Absents Excusés:** Pierre ELLMANN

**Absents:** ./.

**Secrétaire de séance:** Fanny HAESSIG

**Agent public présent :** Véronique GILLES

**Public présent :** /

---

**Ordre du jour :**

- 6.- Désignation du secrétaire de séance
- 7.- Approbation du PV de la séance du 03 Octobre 2024
- 8.- Validation du caractère d'urgence de convocation du Conseil Municipal
- 9.- Décisions modificatives du budget en fonctionnement
- 10.- Décision modificative du budget en investissement : Emprunts
- 11.- Décision modificative du budget en investissement: Agencement pompe incendie
- 12.- Décision modificative du budget en investissement: Autres bâtiments publics, garage pour stockage matériaux communaux
- 13.- Décision modificative du budget en investissement: Installation voirie, sécurisation

Le Maire ouvre la séance à 19h37

M Le Maire refuse la procuration de Pierre ELLMANN envoyé par mail.

**Délibération n° 2024 10 06 Obiet: Désignation du secrétaire de séance**

Le Maire propose de nommer Mme Véronique GILLES, secrétaire général de Mairie présente, comme secrétaire de cette séance .Code l'article L2541-6 du CGCT. Mme Fanny HAESSIG se porte volontaire pour assurer cette fonction. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi que l'article L.2541-6 pour les conseils municipaux des communes d'Alsace-Lorraine. Mme Fanny HAESSIG est nommée secrétaire de séance du Conseil Municipal du 16 Octobre 2024.

**Pour : 4 Contre :2 Abs : 0**

**19H40 Jordan MAHADADI rentre en séance.**

### **Délibération n° 2024 10 07 Objet: Approbation du PV de la séance du 03 Octobre 2024**

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à approuver le Procès-verbal du 03 Octobre 2024. Il souligne que le secrétaire de séance Yannick MARTIN a envoyé par mail le 16 octobre à 8 h en Maire et aux Conseillers un PV établi seul en date du 12 octobre. Le Maire soumet pour approbation, le Procès-verbal élaboré par le Maire et la secrétaire générale de mairie, avec les mêmes délibérations, extraits de PV, que le secrétaire de séance, mais amélioré car il manquait l'introduction ainsi que les points : Décisions du Maire et Divers.

Après vote, le conseil municipal n'approuve pas le procès-verbal du 03 Octobre 2024 finalisé et proposé par le Maire

**Pour :1 Contre : 5 Abs : 1**

**20h30 Frédéric RICHERT sort de séance et donne procuration à Fanny HAESSIG**

### **Délibération n° 2024 10 08 Objet: Validation du caractère d'urgence de convocation du Conseil Municipal**

Monsieur le Maire rappelle l'article L2541-2 du Code général des Collectivités Territoriales : « Le délai de convocation est fixé à trois jours francs. En cas d'urgence, le délai peut être abrégé par le maire à un jour. L'urgence vient de la nécessité d'alimenter des comptes en fonctionnement pour pouvoir régler des charges à caractère général, de gestion courante, de personnel, de charges financières et en investissement pour le remboursement de l'emprunt, et en immobilisations corporelles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de valider le caractère d'urgence.

**Pour :7 Contre : 0 Abs : 0**

### **Délibération n° 2024 10 09 Objet: Décisions modificatives du budget en fonctionnement**

M. le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de procéder à des ajustements au budget primitif principal 2024 en adoptant la décision budgétaire. Afin de pouvoir procéder au mandatement des différentes charges, il est nécessaire de procéder à la modification suivante :

<b>Fonctionnement</b>	
<b>Dépenses</b>	
60611 Eau assainissement	+410€
60612 Electricité	+8.970€
60631 Fournitures sel	+ 500€
60632 fournitures petit équipement	+3.500€
615221 entretien bâtiments balcon	+9.500€
615231 entretien voiries	+1.500€

6156 réparation ascenseur	+800€
626 frais télécommunications	+640€
623 publicité, publications, relations publiques	+1.500€
6411 ircantec Urssaf	+600€
6413 Urssaf prlt source sup.familial	+4000€
6450 ircantec Urssaf	+1.330€
65311 ircantec Urssaf ind.fonct.	+230€
65313 cotisation retraite	+610€
6553 Cotisation SDIS	+558€
65818 Site internet	+130€
66111 intérêts	+1.250€
622 honoraires	+4200€
<b>Total : + 42.128€</b>	
<b>Total voté : + 9.938</b>	

Le maire propose d'accepter cette délibération modificative.

Après délibération, le conseil n'approuve pas la délibération modificative du budget en fonctionnement.

**Pour :3 Contre : 4 Abs : 0**

### **Délibération n° 2024\_10\_10 Objet: Décision modificative du budget en investissement : Emprunts**

M. le Maire informe le conseil municipal que suite à un contrôle des comptes automatisés provenant de l'inspecteur divisionnaire des finances publiques, il faut procéder à une régularisation de dépense payée sur 2023

<b>Investissement</b>	
<b>dépenses</b>	
1641 Emprunts	+8.700€

Le maire propose d'accepter cette délibération modificative.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas approuver la délibération modificative du budget en investissement : Emprunts.

**Pour :3 Contre : 4 Abs : 0**

### **Délibération n° 2024\_10\_11 Objet: Décision modificative du budget en investissement: Agencement pompe incendie**

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal a voté à l'unanimité pour autoriser le Maire à déposer la demande de subvention auprès de la Préfecture DETR et à faire les démarches nécessaires pour la réalisation du projet le 25-11-2022. Une subvention de 1.700 € HT au taux de 35% du devis de 4.858,50 € HT nous a été attribuée pour ce projet ; Création d'un abri pour la protection d'une pompe à incendie datant de 1899, patrimoine de la commune.

<b>Investissement</b>	
<b>dépenses</b>	
212 Agencement pompe incendie	+6.500€

Le maire propose d'accepter cette délibération modificative.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas accepter la délibération modificative du budget en investissement : Agencement pompe incendie.

**Pour :1 Contre : 5 Abs : 1**

**Délibération n° 2024\_10\_12 Objet: Décision modificative du budget en investissement: Autres bâtiments publics, garage pour stockage matériaux communaux**

M. le Maire rappelle que le matériel communal ; tracteur tondeuse, remorques tracteur, remorque voiture, tondeuse et débroussailleuses sont stockés chez lui depuis 2017, après la démolition d'un hangar.

Le maire propose d'accepter cette délibération modificative.

<b>Investissement</b>	
<b>dépenses</b>	
2131 Autres bâtiments publics, garage pour stockage matériaux communal	+22.680€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas accepter la délibération modificative du budget en investissement : Autres bâtiments publics, garage pour stockage matériaux communal.

**Pour :2 Contre : 4 Abs : 1**

**Délibération n° 2024\_10\_13 Objet: Décision modificative du budget en investissement: Installation voirie, sécurisation**

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal a voté à l'unanimité pour autoriser le Maire à déposer la demande de subvention auprès du Département AMISSUR et à faire les démarches nécessaires pour la réalisation du projet le 17-03-2023. Une subvention de 2.460 € HT au taux de 30% du devis de 8.230,00 € HT nous a été attribuée pour ce projet ; Sécurisation Mairie et Ecole avec rénovation de la zone de rencontre et aménagement de sécurité entrée de commune.

<b>Investissement</b>	
<b>dépenses</b>	
2152 Installation voirie, sécurisation	+9.876€

Le maire propose d'accepter cette délibération modificative.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas accepter la délibération modificative du budget en investissement : Installation voirie, sécurisation.

**Pour :2 Contre : 4 Abs : 1**

Le Maire Clos la séance à 20H40

**Commentaires :**

Procès-Verbal établi le 16 Octobre 2024

Le Maire, Ernest HAMM

La secrétaire de séance, Fanny HAESSIG